

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 04 JUILLET 2024
Date de l'affichage : 04 JUILLET 2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 073-217302785-20240709-2024_33-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne
M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France

M. ROCHETTE Christian a été désigné secrétaire.

OBJET : VENTE COMMUNE – M. et Mme DUMAX-VORZET – ACCORD DE PRINCIPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour la vente à M. et Mme DUMAX-VORZET Kévin et Jennifer, d'une partie de la parcelle cadastrée D 2055 aux conditions suivantes :

- Frais de division parcellaire, de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur,
- Prix : 5 €/m² (talus).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

M. Christian ROCHETTE,
Secrétaire de séance

